



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Audience de la Chambre de première instance vue depuis la galerie du public. (Photo d'archive)

La Chambre annonce les dernières étapes du procès

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a présenté les derniers pas à franchir pour achever l'examen de la preuve dans le premier procès du dossier n° 002, précisant que, sauf avis contraire de la Chambre de la Cour suprême, la clôture des débats ne serait pas reportée en attendant que soient tranchés les deux appels de sa seconde disjonction des poursuites.

Dans son mémorandum du 31 mai, la juridiction de jugement a indiqué qu'elle entendrait encore environ 11 déposants pendant la première quinzaine de juin et tiendrait une dernière réunion de mise en état le 13 juin pour considérer les questions restant à résoudre avant de clore les débats.

Ce premier procès du dossier n° 002, dans lequel subsistent deux accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, s'est ouvert en novembre 2011. À la fin du mois de mai, 76 personnes avaient comparu à la barre (en excluant les experts médicaux entendus concernant l'aptitude des accusés à être

jugés). Si la Chambre de première instance compte en faire comparaître 89 en tout, les parties ont demandé à ce qu'un petit nombre de déposants supplémentaires soient appelés à la barre.

La Chambre de première instance a également fourni des informations concernant le calendrier des réquisitions et plaidoiries. Les parties disposeront de 30 jours à dater de la clôture de l'examen de la preuve pour déposer leurs conclusions finales écrites. Un délai a aussi été fixé pour la présentation des conclusions finales orales, et un temps de parole alloué à chaque partie, à savoir trois jours pour le Parquet, un jour pour les co-avocats principaux pour les parties civiles et deux jours pour chacune des deux équipes de défense.

Afin de ne pas compromettre la conclusion dans des délais raisonnables d'un procès dont les deux accusés restants sont d'un âge avancé, la Chambre de première instance a également annoncé qu'elle « ne retardera[it] pas la clôture des débats dans le cadre de ce premier procès en attendant qu'il soit statué sur l'appel que les co-procureurs

Dans ce numéro

2-3 **Nouvelles et commentaires**

4 **Extra-muros**

5-7 **Dans le prétoire**

8-9 **Activités judiciaires**

10 **Décisions et audiences**

11 **Calendrier des activités de sensibilisation**

12 **Contact**

Lire la suite en page 2.

Dossier n° 002 : seconde disjonction contestée

La Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a été saisie de deux appels contre la seconde décision de la Chambre de première instance portant disjonction des poursuites engagées contre les dirigeants khmers rouges Nuon Chea et Khieu Samphan dans le cadre du dossier n° 002 (la première décision ayant été annulée en appel).

Dans leur appel du 10 mai, les co-procureurs demandent que la portée du premier procès – limitée par cette seconde disjonction aux crimes contre l’humanité relevant de certains mouvements de populations et aux exécutions relevant d’un site de la province de Pursat – soit étendue au tristement célèbre centre de sécurité S-21. Ils font notamment valoir que l’inclusion de S-21, « site de crime le plus représentatif de la Décision de renvoi dans le dossier n° 002, et [...] seul centre de sécurité dont les dirigeants rendaient directement compte aux plus hauts dirigeants », s’impose pour rendre compte « avec le plus de fidélité possible [de] l’ensemble du phénomène criminel » poursuivi.

Par son dispositif oral du 29 mars et ses motifs écrits du 26 avril, la Chambre de première instance a de nouveau décidé de scinder en une série de procès successifs les accusations renvoyées devant elle dans le cadre du dossier n° 002. Le premier procès reste circonscrit à l’évacuation forcée de Phnom Penh en avril 1975, aux déplacements forcés de certaines populations provinciales à partir de 1975 et à l’exécution d’anciens soldats de Lon Nol à Tuol Po Chrey dans la province de Pursat, l’examen des autres faits retenus dans la Décision de renvoi étant reporté aux procès

Dernières étapes (suite de la page de couverture)

ont interjeté contre la deuxième ordonnance de disjonction [...] à moins que la Chambre de la Cour suprême n’en décide autrement ».

La Chambre de la Cour suprême avait annulé la première disjonction décidée par la Chambre de première instance, à charge pour celle-ci de réexaminer la question. Plus tôt cette année, les juges de première instance ont réitéré leur disjonction des poursuites en plusieurs procès successifs, exposant les motifs qui les avaient amenés à limiter le premier procès aux déplacements forcés de certaines populations et au site d’exécution de Tuol Po Chrey. Le Parquet a appelé de cette seconde disjonction, demandant à la Chambre de la Cour suprême d’ordonner l’extension de la portée du premier procès aux crimes associés au centre de sécurité S-21. La Défense de Nuon Chea a également relevé appel de cette disjonction,

ultérieurs.

Dans son appel du 27 mai, la Défense de Nuon Chea demande à la Chambre de la Cour suprême soit d’annuler la seconde décision et de ne plus laisser à la juridiction de premier degré la possibilité de disjoindre le dossier, soit, à défaut, de lui ordonner « de définir une portée du procès qui soit raisonnablement représentative de l’ensemble de l’Ordonnance de clôture [...], incluant les accusations relatives au génocide et celles relatives aux crimes qui auraient été commis dans les coopératives et les camps de travail ». Elle demande également le rejet de l’appel des co-procureurs.

Selon le Règlement intérieur des CETC, la Chambre de la Cour suprême dispose de trois mois – ou quatre exceptionnellement – pour statuer sur ces appels.

Plus tôt cette année, dans sa première décision en appel sur la question, la Chambre de la Cour suprême avait déclaré invalide la disjonction originelle, datant de 2011, et engagé la Chambre de première instance, au cas où elle resterait favorable à une disjonction, à élaborer « un projet concret prévoyant le jugement de la totalité [...] des accusations », et, si sa préoccupation était ce faisant de mener à terme au moins un ou deux procès de moindre ampleur, à tenir compte du fait que ceux-ci « devront être raisonnablement représentatifs de la Décision de renvoi ».

Ayant réexaminé la disjonction à la suite de cette décision, la Chambre de première a disjoint de nouveau les poursuites du dossier n° 002, maintenant ce faisant la configuration initiale du premier procès.

demandant que son client soit jugé en un seul procès, pour tous les faits retenus dans la décision de renvoi, ou, à défaut, que le premier procès porte aussi sur les accusations de génocide et d’autres crimes associés aux coopératives et camps de travail. Selon le Règlement intérieur, la Chambre de la Cour suprême dispose de quatre mois pour trancher ces appels.

Les parties au premier procès sont invitées à débattre, à la réunion de mise en état du 13 juin, de toutes les questions qui restent à régler en vue de la clôture des débats. La Chambre de première instance a en outre indiqué que pour faciliter ces discussions, elle fournirait aux parties trois listes recensant les 1 054 déposants proposés, avec la suite donnée à ces propositions, et une liste énumérant toutes les demandes présentées au cours du procès, précisant les décisions

Dossier n° 004 : deux avocats reconnus

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont formellement habilité deux avocats désignés par un suspect du dossier n° 004 (dont le nom n’est pas divulgué) pour agir en son nom.

Par décision du 17 mai, le co-juge d’instruction international Mark Harmon a confirmé M^e Mom Luch, avocat cambodgien, et M^e Goran Sluiter, avocat néerlandais, pour représenter l’un des suspects sous enquête dans le dossier n° 004. Choisis par l’intéressé, les deux juristes avaient provisoirement été désignés comme ses avocats par la Section d’appui à la Défense des CETC.

Dans la même décision, le juge Harmon a annulé la reconnaissance antérieure de l’avocat britannique M^e Richard Rogers par l’ancien co-juge d’instruction international suppléant Laurent Kasper-Ansermet, renvoyant à la Section d’appui à la Défense l’examen de la qualité de l’avocat britannique pour être constitué défenseur en l’espèce, et invitant M^e Rogers lui-même à soumettre des éléments à l’appui de cette qualité et de ses qualifications. M^e Mom a 17 années d’expérience en tant qu’avocat, principalement au pénal. Son homologue amstellodamien, M^e Sluiter, pénaliste et professeur de droit pénal international à l’université d’Amsterdam, jouit d’une grande expérience en droit pénal international, notamment en tant que juge aux Pays-Bas.

Le dossier n° 004 porte en tout sur 44 sites de crimes et sur deux situations de purges. Les sites de crimes sont des centres de sécurité, des prisons et des lieux d’exécution répartis sur six provinces, celles de Battambang, Pursat, Takeo, Kampong Thom, Kampong Cham et Banteay Meanchey. À la fin du mois de mai, 1 081 personnes avaient demandé à se constituer partie civile dans le dossier.

auxquelles elles avaient donné lieu ou les dates auxquelles elles seraient tranchées. Plus de 285 demandes écrites ont été déposées devant la Chambre de première instance, et celle-ci a rendu environ 250 décisions écrites ou orales à leur sujet.

Note de la rédaction : La dernière réunion de mise en état s’est tenue le 13 juin comme prévu. Elle sera couverte dans le prochain numéro.

Visite kényane en vue de la création d'une division des crimes internationaux



La délégation kényane en discussion avec les responsables des CETC..

Une délégation judiciaire kényane a visité les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) du 27 au 30 mai afin de s'informer de la poursuite des crimes internationaux devant une juridiction hybride.

Menée par le révérend Samuel Kobia, la délégation de 10 membres de la Commission kényane de la fonction judiciaire a consacré trois journées à diverses discussions aux CETC, et une journée à des visites guidées de sites de crimes de la période khmère rouge. Le but du programme était de recueillir auprès des CETC des éléments qui pourraient être utiles à l'établissement d'une division des crimes internationaux chargée spécifiquement, au sein de la Haute Cour kényane, de poursuivre les crimes internationaux et transnationaux.

Dans le cadre de cette phase d'information, les commissaires s'étaient rendus en Ouganda et au Rwanda, où existent déjà de telles divisions, ainsi qu'auprès de la Cour pénale internationale à La Haye (Pays-Bas). Ces premières visites se sont toutefois avérées insuffisantes. « Tout le monde nous a engagés à aller voir des juridictions hybrides », a dit le révérend Kobia, ajoutant que les CETC étaient apparues comme un modèle en la matière.

En rencontrant des représentants de chaque organe judiciaire et de chaque section d'appui de la juridiction, la délégation a pu s'imprégner pendant quatre jours des données d'expérience recueillies par les CETC, et des enseignements qu'elles en avaient été tirés,

qu'il s'agisse du défi représenté par la participation de milliers de victimes aux procédures ou de la nature unique des dispositions à caractère hybride régissant ces procédures. La participation des victimes, la réconciliation nationale et les enquêtes de terrain en matière de crimes internationaux sont des thèmes qui ont particulièrement intéressé la délégation.

La délégation kényane a également visité le mémorial de Choeng Ek et le musée de Tuol Sleng. « C'était évidemment très déprimant », s'est confié le révérend Kobia. « Certains d'entre nous avaient lu beaucoup de choses sur les Khmers rouges, mais se retrouver sur les sites mêmes, c'était trop, c'était glaçant. »

Au Kenya, on estime à 1 300 le nombre de personnes tuées et à 600 000 le nombre de personnes déplacées par les violences post-électorales qui se sont emparées du pays en 2007, lorsque le Président Mwai Kibaki a été réélu. Les Kényans ne sont pas étrangers aux atrocités subies par les Cambodgiens dans les années 70.

Le révérend Kobia a relevé les efforts déployés par les Cambodgiens pour ne pas se laisser « emprisonner par leur passé », mais y faire face. Son désir de solidarité avec les Cambodgiens est grand. Il ne transmettra pas seulement aux siens le récit de crimes passés, mais aussi celui d'une justice qui se fait et qui est perçue comme telle.

Autres délégations...

Plusieurs délégations représentant des pays donateurs ont été accueillies aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens en mai.

Le 7 mai, les CETC ont reçu l'ancien ministre australien Simon Crean, parlementaire de longue date qui a occupé de nombreux postes ministériels, dont celui de Ministre du commerce. M. Crean a assisté aux débats du dossier n° 002 et rencontré certains des citoyens australiens employés par la juridiction.

Le 8 mai, les CETC ont accueilli un haut fonctionnaire du Ministère suédois des affaires étrangères venu se rendre compte de l'avancement des travaux de la juridiction. M. Per Sjögren, directeur du Département du droit international, des droits de l'homme et du droit des traités, était accompagné par M^{me} Anne Höglund, Ambassadrice de Suède, M^{me} Annette Dahlström, première secrétaire de l'ambassade, et M^{me} Frida Öring, fonctionnaire du Département. La délégation a assisté à une audience du dossier n° 002 et a rencontré MM. Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration, Knut Rosandhaug, Directeur adjoint de l'Administration, et Andrew Cayley, Co-procureur international.

Enfin, ce sont 42 représentants du Service civil pour la paix, consortium d'organisations financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, qui ont franchi les portes des CETC pour assister aux débats du dossier n° 002 et à des exposés présentés par la Chambre de première instance et la Section d'appui aux victimes.



Le parlementaire australien Simon Crean (à droite) en compagnie de Lars Olsen, chargé de communications juridiques des CETC.

Les étudiants de l'université de Svay Rieng répondent présents

Le 18 mai, la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a effectué une mission de sensibilisation dans la province de Svay Rieng, à l'université du même nom. Quelques centaines d'étudiants s'étaient rassemblés pour écouter Pheaktra Neth, porte-parole des CETC, parler de la juridiction et de son mandat.

Après l'exposé, les étudiants ont eu l'occasion de poser des questions à l'orateur. Ils ont été nombreux à s'intéresser à la relation entre les CETC et les pays donateurs, tandis que d'autres ont posé des questions sur le parcours des co-accusés. Pour conclure, les membres de la Section des affaires publiques ont distribué des brochures de présentation des CETC, des t-shirts et des casquettes.

La Section des affaires publiques a interviewé trois étudiants pour connaître leurs impressions. Voici ce qu'ils avaient à dire.

Pen Pisey a 21 ans et étudie la comptabilité.

Connaissiez-vous les CETC avant l'exposé ? Si oui, où en aviez-vous entendu parler ?

Je savais une chose ou l'autre, mais c'était vague. Je savais que le premier dossier concernait une personne, et que le deuxième en concernait quatre. J'ai appris ça de ma famille, de professeurs à l'école et de la télévision. Aujourd'hui, j'ai eu beaucoup plus de précisions et j'espère en apprendre encore plus quand j'irai assister à une audience le 20 mai !



Qu'avez-vous appris aujourd'hui ? Qu'est-ce qui vous a paru le plus intéressant ou le plus utile ?

La question du financement du tribunal m'a intéressée. Les pays donateurs ont déjà versé 170 millions de dollars, ce qui semble beaucoup. Mais d'autres pays ont déjà consacré plus de temps et d'argent à des procès similaires, donc ce n'est pas tant que ça.

Lak Makara a 19 ans et étudie le management.

Qu'avez-vous appris aujourd'hui ? Qu'est-ce qui vous a paru le plus intéressant ou le plus utile ?

C'était bien de savoir que les CETC avaient le soutien d'autres pays qui tiennent tant à ce que les procès réussissent. Ils ont donné des millions de dollars ! J'ai aussi appris ce qui se passera pour les co-accusés une fois que le procès sera terminé, selon le verdict qui sera donné.



Que représentent les CETC pour vous ou pour votre famille ?

Ça m'a comme apaisé l'esprit d'apprendre la création de ce tribunal. C'est encourageant. Je pense que ça aidera le peuple cambodgien à ne pas répéter les erreurs du passé.

Sun Socaeat a 19 ans et étudie la comptabilité.

Pourquoi êtes-vous venue à l'exposé d'aujourd'hui ?

Quand les gens disent que les procès avancent trop lentement, le tribunal répond que c'est parce que le respect de toutes les règles de justice prend du temps. Je voulais donc savoir pourquoi toutes ces règles étaient si importantes. Je voulais aussi comprendre plus de choses au sujet des personnes qui ont dirigé les Khmers rouges.



Que représentent les CETC pour vous ou pour votre famille ?

Le Cambodge souffre depuis longtemps de la corruption ; le droit n'est pas respecté. Les Cambodgiens ne sont pas fiers de leur société. En imposant le droit, je crois que le tribunal peut donner aux Cambodgiens une plus grande foi dans leur société et, de cette façon, les rapprocher les uns des autres.

Reconnaissance cannoise pour le directeur du centre Bophana

En mai, le Jury du Festival de Cannes a octroyé le Prix Un Autre Regard à *L'Image manquante*, dernier film en date que le cinéaste franco-cambodgien Rithy Panh a consacré aux affres du régime khmer rouge.

Mélangeant images d'archives et tableaux habités par des figurines de glaise, ce récit profondément personnel de la vie sous les Khmers rouges l'a emporté sur 17 autres œuvres dans le cadre de la sélection Un Autre Regard de la compétition cannoise. Cette section met l'accent sur des films dont le propos et l'esthétique sont particulièrement originaux.

Le fondateur et directeur de Bophana, centre de ressources audiovisuelles qui a mené conjointement avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens une action de sensibilisation par la projection de vidéos dans les localités, est le

premier Cambodgien à recevoir ce prix.

Selon IMDb, site Web populaire consacré au cinéma, Rithy Panh avait 11 ans lorsque Phnom Penh est tombée aux mains des Khmers rouges le 17 avril 1975. Il a été forcé de travailler dans les camps agricoles du Kampuchéa démocratique, dans des conditions qui ont fini par coûter la vie à tous ses proches. Pour porter ces faits à l'écran, le réalisateur s'est notamment servi de séquences d'époque et de clichés noir et blanc, mais comme l'essentiel de ce qu'il avait vécu n'était fixé sur aucune pellicule, il s'est aussi aidé de plus de cent figurines polychromes pour donner vie à ses souvenirs dans des décors miniaturisés détaillant la maison, les rizières et autres lieux marquants de son enfance.

En 1994, son long-métrage *Enfants de la rizière* avait déjà été en compétition pour la

Palme d'Or au Festival de Cannes. Le Kampuchéa démocratique est un thème récurrent dans les films de Rithy Panh. Trois d'entre eux sont consacrés au tortionnaire Kaing Guek Eav alias Duch, dont le plus récent, le documentaire *Duch, le maître des forges de l'enfer* réalisé en 2011.



Le cinéaste Rithy Panh.

Dossier n° 002

Examen de la preuve

En mai, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a tenu 13 journées d'audience dans le premier procès intenté dans le cadre du dossier n° 002 contre les anciens dirigeants khmers rouges Nuon Chea et Khieu Samphan, tous deux accusés de crimes contre l'humanité, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de génocide.

La présentation de la preuve s'est poursuivie dans ce premier procès qui porte sur les crimes contre l'humanité associés à l'évacuation forcée de Phnom Penh en avril 1975, aux déplacements forcés des populations d'autres zones urbaines de septembre 1975 à 1977, et au site d'exécution de Tuol Po Chrey, dans la province de Pursat, à la suite de l'évacuation de la capitale. Alors que le procès approche de sa conclusion, la Chambre a notamment entendu deux témoins de personnalité au sujet de Khieu Samphan, ainsi que l'expert Phillip Short, journaliste et historien chevronné, et plusieurs parties civiles qui ont pu rendre compte des souffrances des victimes et questionner les accusés lors d'audiences spéciales tenues pendant la dernière semaine du mois.

Lim Sat, témoin

Entendu les 2-3 mai

M. Lim, ancien soldat khmer rouge stationné dans la province de Pursat, près de Tuol Po Chrey, a relaté ce qu'il avait vu avant, pendant et après un jour d'exécution. Il a également parlé d'une série de purges qui auraient eu lieu.



Ieng Phan, témoin

Entendu le 20 mai

M. Ieng, qui avait atteint le rang de commandant de division au sein de l'armée khmère rouge, a déposé sur la structure de commandement du régime et sur la façon dont les ordres étaient transmis de haut en bas dans la chaîne de commandement. Il a aussi parlé de son rôle dans l'évacuation de Phnom Penh.



Philippe Jullian-Gaufres, témoin de personnalité

Entendu le 21 mai

M. Gaufres avait fait la connaissance de Khieu Samphan à Paris, en 1957, lorsqu'ils étaient tous deux à l'université. Il l'avait revu à quatre reprises après 1979, la dernière fois en 2005. M. Gaufres a livré son appréciation de la personnalité de l'accusé, de son idéologie politique, de ce qu'il voulait pour le Cambodge lorsqu'il était au gouvernement et de ce que les cambodgiens pensaient de lui.



Sockon Chau, témoin de personnalité

Entendu le 22 mai

M. Sockon a vécu au Cambodge jusqu'en 1956, puis est allé étudier en France. Il a fait la connaissance de Khieu Samphan en 1974, et l'a revu trois fois par la suite, la dernière fois en 2005.



Phillip Short, expert

Entendu les 6-9 mai

M. Short, journaliste et historien de 68 ans, est l'auteur du livre *Pol Pot – Anatomie d'un cauchemar*. Il s'est exprimé sur une grande variété de sujets relatifs à l'organisation, aux politiques et aux actions du régime du Kampuchéa démocratique. Pendant les années 70, M. Short était



basé en Chine. Journaliste pour la BBC, il a fait des recherches sur le Kampuchéa démocratique et s'est entretenu avec des témoins, des rescapés et des Khmers rouges.

M. Short a répondu aux questions de la Chambre de première instance et de toutes les parties sur de nombreuses questions au cœur du dossier n° 002 : l'évacuation de zones de moindre ampleur avant 1975, la structure du Parti communiste du Kampuchéa, les détails de réunions au cours desquelles des politiques déterminantes avaient été décidées et mises en œuvre, l'évacuation de Phnom Penh, les rapports de Khieu Samphan avec Pol Pot et le Comité permanent, l'idéologie khmère rouge et la distinction entre « peuple ancien » et « peuple nouveau », entre révolutionnaire et contrerévolutionnaire. Il a été amplement interrogé sur sa méthodologie de recherche et les sources de son livre.

Prum Sou, témoin

Entendu le 21 mai

M. Prum a travaillé au bureau commercial et agricole du secteur 103 de l'administration territoriale khmère rouge. Il a parlé de l'évacuation des habitants de Phnom Penh vers les coopératives.



Chau Ny, partie civile

Entendu le 23 mai

M. Chau a rapporté que son oncle, banquier en vue de l'ethnie kampuchéa krom, n'avait jamais été revu après que Khieu Samphan l'avait fait venir à Phnom Penh.



Douze parties civiles ont rendu compte dans le prétoire de ce qu'elles avaient vécu pendant le régime khmer rouge et des souffrances qui en avaient résulté au moment des faits et par la suite. Ces déposants font partie des 15 parties civiles sélectionnées par les co-avocats principaux pour témoigner des effets que les crimes allégués dans le dossier n° 002 auraient eus sur leurs victimes. Ces dépositions sont des exemples représentatifs des souffrances alléguées par les 3 866 parties civiles constituées dans le dossier n° 002. Les parties civiles déposantes ont également eu l'occasion de poser des questions aux accusés.

Sou Sotheavy, partie civile

Entendue le 27 mai

M^{me} Sou, qui se présente comme transgenre, a parlé de son évacuation forcée de Phnom Penh en 1975, de la perte de tous ses proches, et des coups et viols qu'elle a subis de façon répétée par la suite.



Chan Socheat, partie civile

Entendue le 29 mai

M^{me} Chan a relaté à la Chambre la perte de tous ses proches, dont ses 13 frères et sœurs, victimes de l'excès de travail et du manque de nourriture.



Aun Phally, partie civile

Entendu le 27 mai

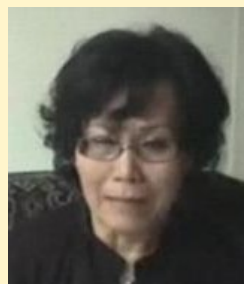
M. Aun a fait état des souffrances qu'il a connues du fait d'avoir perdu toute sa famille et de s'être ensuite retrouvé orphelin dans une « unité d'enfants » où on le forçait à travailler sans manger ni boire et où il était régulièrement battu.



Chheng Eng Ly, partie civile

Entendue le 29 mai

M^{me} Chheng a livré les récits des nombreuses atrocités auxquelles elle a assisté, comme celui de la femme qui avait dû creuser sa propre tombe avant d'être enterrée vivante, et celui du meurtre sauvage d'un bébé.



Sang Rath, partie civile

Entendue le 27 mai

M^{me} Sang a relaté que les membres de sa famille avaient été séparés selon l'âge et le sexe avant d'être mis au travail dans la province de Battambang. Ses quatre enfants et son mari étaient morts de faim et d'épuisement dans l'année.



Huo Chantha, partie civile

Entendue le 29 mai

M^{me} Chantha a décrit les effets immédiats et à long terme de son évacuation forcée, de son placement dans un camp de travail et de la perte de son mari, mort d'une affection cardiaque résultant des conditions de vie dans le camp.



Yos Phal, partie civile

Entendu le 27 mai

M. Yos, policier du régime de Lon Nol, a relaté que tous les membres de sa brigade avaient été pris pour des ennemis de l'intérieur et tués, et que son père avait subi le même sort parce qu'il n'était plus utile à la révolution.



Nou Hoan, partie civile

Entendu le 30 mai

M. Nou a parlé de la douleur qu'il ressentait depuis que sa fille, ses neveux et ses cousins avaient été emmenés pendant la nuit et « écrasés » par des soldats khmers rouges il y a plus de 30 ans.



Thouch Phandara, partie civile

Entendue le 29 mai

M^{me} Thouch, 65 ans, a dit sa souffrance d'avoir perdu ses parents, puis le reste de sa famille, et d'avoir été soumise aux travaux forcés dans des camps.



Yin Roum Doul, partie civile

Entendu le 30 mai

M. Yin a déposé sur ce qu'il avait vécu après avoir été évacué de Phnom Penh et amené dans une coopérative ; séparé de sa famille et placé dans une « unité d'enfants », il avait été battu, torturé et emprisonné.



Dans le prétoire

Sophan Sovany, partie civile

Entendue le 30 mai

M^{me} Sophan a parlé du malheur de perdre toute sa famille sous le Kampuchéa démocratique et du traumatisme de certains faits, comme celui d'avoir assisté au meurtre d'une femme enceinte à coups de houe.



Po Dina, partie civile

Entendue le 30 mai

M^{me} Po s'est souvenue de son mari « disparu », de son fils mort de faim et du refus d'un mariage forcé qui lui avait valu d'être violemment battue, emprisonnée et torturée.



Nuon Chea et Khieu Samphan face aux questions des victimes

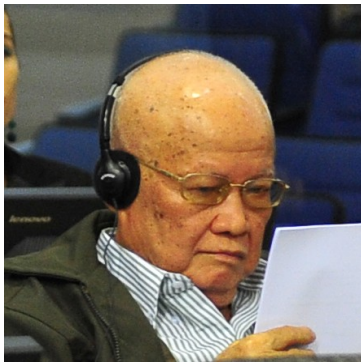
Les audiences des 27, 29 et 30 mai portant sur les souffrances des victimes ont aussi permis à celles-ci de poser des questions à Nuon Chea et Khieu Samphan. Les accusés ont répondu en exprimant certains regrets face aux souffrances infligées au peuple cambodgien.

Khieu Samphan, accusé

27, 29 et 30 mai

Dans ses réponses, l'ancien chef d'État Khieu Samphan a présenté ses excuses pour les souffrances qu'avait connues le peuple cambodgien, non sans répéter à chaque fois sa position maintes fois affirmée selon laquelle, en tant que chef d'État purement nominal, il n'avait pris aucune part dans la mise en œuvre des politiques du Comité permanent.

À un moment donné, à la demande d'une partie civile, l'accusé a prié, en tant que coreligionnaire bouddhiste, pour les âmes de ceux qui avaient péri. À d'autres moments, il a dit sa compassion pour les parties civiles, leurs bien-aimés disparus et les autres qui avaient perdu la vie sous le régime.



Nuon Chea, accusé

29 et 30 mai

L'ancien secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa démocratique a répondu aux questions des victimes depuis la cellule de détention temporaire de la salle d'audience, d'où il participe au procès pour raisons de santé.

À la question de savoir pourquoi les Khmers rouges avaient traité le « peuple du 17 avril » différemment du reste de la population et avaient été si cruels à son égard, Nuon Chea a répété que sa volonté n'avait pas été de diviser la nation mais d'unir le peuple cambodgien contre la menace d'invasion étrangère.

Il a également indiqué qu'en tant que membre du régime, il reconnaissait sa « responsabilité morale » pour ce qui s'était passé pendant la période du Kampuchéa démocratique, et il a présenté ses condoléances aux victimes pour la perte de leurs proches.



La galerie du public en chiffres

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le premier procès des anciens dirigeants khmers rouges dans le dossier n° 002. À la fin mai, la Chambre de première instance avait tenu 184 journées d'audience et entendu 80 témoins, experts et parties civiles, devant un total de 84 825 personnes, dont 82 % étaient des Cambodgiens amenés gratuitement des provinces par les CETC.



DATE	MEMBRES DU PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Cambodge		Étranger	Cambodge	Étranger				
	SAP*	Autres							
2/5/2013	237	2		3	1	5	39		287
3/5/2013	358	0	0	4	1	3	39		485
6/5/2013	374	12	53	3	4	4	51		501
7/5/2013	440	8	8	8	5	5	36		510
8/5/2013	412	0	8	4	4	5	33	9	475
9/5/2013	286		9	4	2	3	23	2	341
20/5/2013	335	2	9	3	6	5	50	0	410
21/5/2013	327		4	4	4	6	36	3	384
22/5/2013	358		2	5	3	2	35		405
23/5/2013	216	2	1	4	5	4	37		267
27/5/2013	556		15	7	3	3	40		624
29/5/2013	618	2	20	2	10	6	18	10	686
30/5/2013	457	0	1	4	5	4	37	0	508
Totaux pour mai	4 986	30	128	55	51	54	475	24	5 803
Totaux pour 184 jours**	70 001	1 882	2 318	2 058	1 104	999	6 099	364	8 4825

* Section des affaires publiques des CETC. ** Journées d'audience de nov. 2011 à mai 2013 inclus.

Afin de tenir le public informé des activités judiciaires des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), les organes et sections de la juridiction présentent ici chaque mois un résumé de leurs travaux respectifs. Voici le survol des activités menées pendant le mois de **mai 2013**. Voir aussi le répertoire descriptif des décisions en page 10.

Chambre préliminaire

En avril et mai, deux affaires pendantes devant la Chambre ont trouvé leur conclusion, et plusieurs points relatifs à la procédure et à d'autres aspects de la gestion des dossiers ont été réglés.

Le 12 avril, la Chambre a officiellement constaté le retrait de l'appel n° PTC03 portant sur certaines questions confidentielles du dossier n° 004. Ce retrait a été notifié aux parties le 18 avril.

Le 18 avril a été publié un rectificatif à la décision n° D404/2/4 que la Chambre avait rendue relativement à l'appel n° PTC119 interjeté contre l'ordonnance n° D404 qui avait erronément exclu le demandeur 08-VU-2258 (D22/0039) de la liste des demandes de constitution de partie civile déclarées recevables dans le dossier n° 002.

Enfin, le 21 mai, un des juges internationaux de la Chambre a été saisi d'une question administrative confidentielle.

Chambre de la Cour suprême

La Chambre a poursuivi son examen des questions suivantes : l'appel immédiat interjeté par Khieu Samphan contre la décision rendue sous la forme d'un courriel expédié par la juriste hors classe Susan Lamb le 21 février ; les demandes d'éclaircissements de Ieng Thirith et de la Chambre de première instance concernant l'interprétation et l'exécution de la décision rendue par la Chambre de la Cour suprême le 14 décembre 2012 sur l'appel contre la décision de la Chambre de première instance portant mise en liberté inconditionnelle de Ieng Thirith ; la demande des co-procureurs en vue d'une ordonnance urgente enjoignant à la Chambre de première instance de rendre une décision motivée sur la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002 – les motifs réclamés ayant été déposés trois jours après cette dernière demande, la Chambre l'a déclarée sans objet le 8 mai.

Le 10 mai, la Chambre a été saisie d'un appel immédiat interjeté par les co-procureurs contre la seconde décision de la Chambre de première instance portant

disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n° 002. Le 16 mai, la Chambre a été saisie d'un appel immédiat formé par Khieu Samphan contre la décision de la Chambre de première instance refusant sa mise en liberté immédiate sous contrôle judiciaire. Le 30 mai, Nuon Chea a interjeté appel à son tour de la seconde décision de disjonction, et a répondu à l'appel des co-procureurs en la matière. Le 31 mai, Nuon Chea a déposé un supplément à son appel. Le même jour, la Chambre a rendu sa décision relative aux demandes d'éclaircissements formées par Ieng Thirith et la Chambre de première instance.

L'appel de Khieu Samphan contre le courriel de M^{me} Lamb, ainsi que les appels des co-procureurs et de Nuon Chea contre la seconde décision de disjonction restent pendants.

Bureau des co-juges d'instruction

La composante internationale du Bureau a continué de mener ses enquêtes relatives aux dossiers n° 003 et 004.

Dans le cadre du dossier n° 004, 25 nouvelles demandes de constitution de partie civile ont été reçues. En tout, deux cent cinquante-sept demandes ont été traitées et versées au dossier. Les autres les y suivent progressivement, tandis que le Groupe juridique examine leur recevabilité. Les enquêteurs ont effectué quatre missions de terrain (12 auditions de témoins ont été réalisées et 13 rapports de commissions rogatoires établis). Une décision relative au droit d'un suspect à être défendu par un avocat a été rendue et publiée.

Dans le cadre du dossier n° 003, le co-juge d'instruction international a rendu quatre décisions (dont trois concernaient la recevabilité de demandes de constitution de partie civile). Les demandes de constitution de partie civile sont progressivement versées au dossier, tandis que leur recevabilité fait l'objet d'un examen approfondi. Avec l'assistance du Groupe des analystes, le Groupe juridique examine également la valeur probante de ces pièces.

Le Groupe des analystes poursuit également au siège son examen de pièces four-

nies par des sources externes. Il a examiné plus de 1 000 documents et en a retenu 150 comme présentant un intérêt pour les dossiers n° 003 et 004. Il a également apporté son soutien et participé à chaque mission de terrain entreprise par le Groupe des enquêteurs.

Le juriste Filippo De Minicis et le consultant juridique Mark Dewire ont rejoint le personnel du Bureau.

Le co-juge d'instruction international a poursuivi ses démarches auprès des représentants de la communauté internationale pour obtenir le financement d'une petite équipe de juristes cambodgiens qui serait recrutée pour traiter les demandes de constitution de partie civile dont le nombre dépasse déjà les 1 200 dans les deux dossiers. À ce jour, ces efforts n'ont pas porté fruit.

Une campagne de sensibilisation visant à mobiliser davantage de parties civiles dans les dossiers a été lancée par le co-juge d'instruction international en liaison avec la Section des affaires publiques.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Le Bureau a continué de plaider et de déposer des écritures devant la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême.

Dans le prétoire, il a pris part à l'interrogatoire des témoins Lim Sat, Phillip Short et Ieng Phan, ainsi que des parties civiles Chau Ny, Thouch Phandara, Chan Socheat, Chheng Eng Ly et Huo Chantha.

Il également déposé plusieurs actes de procédure : un appel contre la seconde disjonction des poursuites décidée par la Chambre de première instance dans le dossier n° 002, une demande tendant à ce qu'un témoin soit rappelé à la barre, une réponse aux objections de la Défense à l'admission de déclarations de témoins, et une demande d'échange d'information en vue de la prochaine réunion de mise en état.

Dossiers n° 003 et 004

Le Bureau continue de suivre les dos-

siers et d'en analyser les éléments.

Section d'appui à la Défense

À la fin de mai, l'équipe de défense de Nuon Chea a relevé appel de la seconde disjonction décidée par la Chambre de première instance et a répondu à l'appel des co-procureurs. La Défense considère comme une erreur de droit le fait que la juridiction de jugement ait décidé de scinder les accusations retenues dans l'Ordonnance de clôture sans considérer les conclusions de la Défense en la matière ni véritablement résoudre les problèmes juridiques et pratiques posés par la tenue d'une série de procès successifs aux CETC. Elle considère en outre comme une erreur de fait ou un abus de pouvoir discrétionnaire le défaut de la Chambre de première instance d'inclure des accusations relatives au génocide, aux coopératives et aux camps de travail dans le premier procès du dossier n° 002, qui, de ce fait, n'est pas raisonnablement représentatif de la totalité de l'Ordonnance de clôture.

L'équipe de défense de Nuon Chea a cependant souscrit au refus de la Chambre de première instance d'étendre la portée du premier procès à S-21, dès lors que ce site n'était pas particulièrement représentatif de l'Ordonnance de clôture et, surtout, que des accusations le concernant avaient déjà été jugées dans le dossier n° 001.

La Défense de Khieu Samphan a interjeté appel du rejet par la Chambre de première instance de la demande de mise en liberté de son client sous contrôle judiciaire.

L'expert Phillip Short a comparu et a été interrogé par les parties. Lors de son contre-interrogatoire par la Défense de Nuon Chea, l'auteur a déclaré qu'il n'avait pas basé son livre sur des sources écrites provenant des Khmers rouges, mais sur une conception de la mentalité de ceux-ci. M. Short est en profond désaccord avec l'historien Steven Heder quant à savoir si la révolution khmère rouge était plutôt cambodgienne ou plutôt communiste.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Audiences

Les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles ont pris part aux audiences de la Chambre

de première instance, et interrogé six témoins sur des sujets allant du système de communication du Kampuchéa démocratique aux phases 1 et 2 des déplacements de populations.

Au cours de la dernière semaine de mai, la Chambre de première instance a consacré quatre journées d'audience et demie aux préjudices subis par les victimes. Quinze parties civiles ont fait état des souffrances qu'elles avaient connues sous le Kampuchéa démocratique. Ces dépositions aideront la Chambre de première instance à apprécier la gravité des crimes visés, à les mettre en contexte et à déterminer les réparations qu'ils appellent.

Ces audiences ont aussi permis aux parties civiles sélectionnées de livrer leurs récits dans un cadre officiel et judiciaire, en présence des accusés, et de poser des questions à ceux-ci. Les accusés – tantôt l'un, tantôt l'autre, tantôt les deux – ont répondu à toutes ces questions. La Section espère que ces audiences auront été des occasions significatives pour les déposants, qu'elles leur auront donné un certain pouvoir d'action tout en contribuant à leur processus de guérison, et que la participation des parties civiles en général, que ce soit à ces audiences ou au procès tout entier, représentera en elle-même un forme plus large de réparation.

Écritures

La Section a saisi la Chambre de première instance de trois demandes. Le 6 mai, elle a sollicité l'approbation de la liste des parties civiles et des experts dont elle proposait la comparution aux audiences sur les préjudices subis par les victimes. Elle a corrigé cette liste le 21 mai compte tenu de renseignements supplémentaires fournis par le Groupe d'appui aux témoins et aux experts. Le 16 mai, la Section a déposé une requête aux fins de versement aux débats de six documents clefs relatifs aux conséquences pour les parties civiles des crimes reprochés aux accusés. Cinq de ces six documents ont été admis en preuve. Le 30 mai, la Section a déposé une autre requête en admission, portant cette fois sur un entretien accordé par Khieu Samphan à une radio française en 2007. La requête est pendante.

Réparations

La section a finalisé les lettres d'accord qui seront signées par plusieurs partenaires de projet en juin. Un accord de partenariat officiel a été conclu avec le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam) dans le cadre de deux projets de réparation : l'inclusion des déplacements de populations et de Tuol Po Chrey dans le manuel d'histoire du

Section d'appui aux victimes

Activités judiciaires

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a reçu en tout 127 demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 004. Elle a continué de recevoir et de traiter des demandes en mai. Vingt-cinq demandes et un mandat de représentation ont été soumis au Bureau des co-juges d'instruction. Le personnel de la Section a enregistré un nouvel avocat international et a aidé des avocats et leurs assistants à faire renouveler leurs badges d'identité. Les avocats rémunérés par les CETC ont rencontré leurs clients à 16 reprises pour préparer leur comparution et les informer de l'évolution du dossier.

Sensibilisation

Trois cent seize parties civiles ont pu assister aux audiences et rencontrer leurs avocats. Des réunions ont été organisées entre 15 parties civiles et leurs avocats pour les préparer sur le plan juridique et psychologique à témoigner contre les accusés dans le prétoire.

Réparations et mesures non judiciaires

Le 2 mai, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a rencontré le concepteur de sites Web Justin Pearce Marketing Consultancy pour considérer les perspectives d'une éventuelle Fondation cambodgienne pour les victimes. Le même jour, l'Équipe a participé à un atelier organisé par Youth for Peace, ONG qui mobilise la jeunesse en faveur de la paix et de la réconciliation, pour considérer les résultats d'un processus de réflexion et d'examen portant sur l'organisation partenaire Peace Institute of Cambodia. Le 6 mai, l'Équipe a accueilli une délégation du Service civil pour la paix. Menés par M. Matthias Ries, directeur de ce service d'experts financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, les visiteurs sont venus s'informer sur les CETC, en particulier sur rôle que la Section d'appui aux victimes joue dans la participation des victimes au processus judiciaire. Le 10 mai, le responsable du Programme des réparations et des mesures non judiciaires, M. Tan Visal, ainsi que la Transcultural Psychosocial Organization, le Groupe d'appui aux témoins et aux experts, les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles ont tenu une réunion consacrée à la préparation des parties civiles à leurs dépositions dans le cadre des audiences consacrées aux souffrances des victimes.

Décisions et audiences

Décisions

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions répertoriées sont (ou seront) consultables sur le site Web des CETC, à l'adresse www.eccc.gov.kh.

Chambre de la Cour suprême

8 mai 2013 : « *Decision on Co-Prosecutors' Request for Urgent Order to Trial Chamber to Issue Reasoned Decision on Severance of Case 002* » (E163/5/1/13/3)

La Chambre rejette sans en examiner la recevabilité ni le fond la demande des co-procureurs en vue d'une ordonnance priant la Chambre de première instance de motiver sa décision orale de disjoindre les poursuites du dossier n° 002, la juridiction de jugement ayant déposé les motifs réclamés trois jours après le dépôt de la demande.

31 mai 2013 : « *Decision on Requests by the Trial Chamber and the Defence for leng Thirith for Guidance and Clarification* » (E138/1/10/1/5/8/2)

Saisie de demandes de la Défense de leng Thirith et de la Chambre de première instance visant à obtenir des éclaircissements sur les mesures de contrôle judiciaire régissant la mise en liberté de leng Thirith, la Chambre précise que c'est à la juridiction de jugement d'arrêter les sanctions qui s'imposeraient en cas de non respect de ces mesures. Elle précise également, pour éviter tout retard supplémentaire, que les contrôles médicaux prescrits tous les six mois visent uniquement à vérifier les déficiences cognitives de leng Thirith.

Bureau des co-juges d'instruction

29 mai 2013 : « *Decision on motion and supplemental brief on suspect's right to counsel* » (D122/6)

Le co-juge d'instruction international Mark Harmon confirme la reconnaissance antérieure de l'avocat cambodgien M^e Mom Luch, désigné pour défendre un suspect dans le dossier n° 004, et reconnaît M^e Goran Sluiter en tant que co-avocat international. Il annule par contre la reconnaissance antérieure de M^e Richard Rogers, renvoyant à la Section d'appui à la Défense le réexamen de sa qualité pour figurer sur sa liste d'avocats (voir l'article en page 3).



Audiences

Examen de la preuve dans le dossier n° 002

4-7 juin, de 9 heures à 16 heures

10-13 juin, de 9 heures à 16 heures

17 et 19-20 juin, de 9 heures à 16 heures

Prochaines vacances judiciaires

Aucune prévue

Un calendrier actualisé est consultable en ligne à l'adresse <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

(Photo : Meng Kimlong)

Activités diverses

6-10 mai : Dans les provinces de Mondulakiri et de Ratanakiri, l'organisation Kdei Karuna (KdK) mène une formation des formateurs. Cinquante animateurs locaux y prennent part et conviennent de mettre sur pied une activité de dialogue intergénérationnel.

15-17 mai : En conclusion d'un projet mené dans le cadre du programme Justice and History Outreach, KdK organise dans la province de Kratie une activité permettant à 32 personnes de partager ce qu'elles ont vécu sous les Khmers rouges.

20-25 mai : Dans le cadre des initiatives de mémoire communautaire, KdK organise un dialogue de conclusion dans la province de Prey Veng. Dix acteurs clefs, dont des autorités locales, y participent et se mettent d'accord sur la construction d'un stoupa constituant un mémorial communautaire.

3-6 juin : KdK tient une activité de conclusion pour des animateurs locaux dans les provinces de Mondulakiri et de Ratanakiri, sous la forme d'une discussion sur diverses questions relatives aux Khmers rouges, notamment sur la façon de promouvoir une meilleure compréhension entre les Khmers rouges et les victimes

14 juin : La Section d'appui aux victimes des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens organise un forum public régional.

19-23 juin : KdK tient une activité de conclusion pour des animateurs locaux dans les provinces de Mondulakiri et de Ratanakiri, engageant les participants à travailler avec leur communauté à la réalisation d'initiatives de mémoire communautaire.

26-29 juin : KdK organise une activité dans la province de Prey Veng pour célébrer avec les autorités locales et les citoyens le stoupa érigé dans le cadre d'une initiative de mémoire communautaire.



Le bâtiment abritant la grande salle d'audience des CETC.

Programme des CETC

Dans le cadre des visites d'étude d'une journée organisées par la Section des affaires publiques, des groupes de 200 à 300 villageois sont amenés à Phnom Penh de tout le pays pour assister aux procès dans le cadre du dossier n° 002, suivre une visite guidée du musée de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section tient des séances d'information dans le cadre de ses visites scolaires et organise des projection vidéo à travers le pays. Elle accueille également des groupes de visiteurs étrangers, met sur pied des séances d'information et fait visiter le siège des CETC.

Mai 2013

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1 Audience 002.	2 Audience 002. Vi site d'étude.	3 Visite d'étude.	4
5	6 Audience 002. Visite d'étude.	7 Audience 002. Visite d'étude.	8 Audience 002. Visite d'étude.	9 Audience 002. Visite d'étude.	10	11
12	13 Férié. Vacances.	14 Férié – Cambodge. Vacances.	15 Férié – Cambodge. Vacances.	16 Vacances.	17 Vacances. Mission en province de Svay Rieng.	18
19	20 Audience 002.	21 Audience 002.	22 Audience 002.	23 Audience 002.	24 Férié – Cambodge.	25
26	27 Audience 002.	28 Férié – Cambodge.	29 Audience 002.	30 Audience 002.	31	

Juin 2013

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
						1
2	3 Férié Cambodge.	4 Audience 002. Visite d'étude.	5 Audience 002. Visite d'étude.	6 Audience 002. Visite d'étude.	7 Audience 002. Visite d'étude.	8
9	10 Audience 002. Visite d'étude.	11 Audience 002. Visite d'étude.	12 Audience 002. Visite d'étude.	13 Audience 002. Visite d'étude.	14 Forum régional public de la Section d'appui aux victimes.	15
16	17 Audience 002.	18 Férié – Cambodge.	19 Audience 002. Visite d'étude.	20 Audience 002. Visite d'étude.	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



Pour en savoir plus sur les **Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

« Un processus ouvert à tous »



✉ **Route nationale 4, Chaom Chau,
Porsenchey
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)**

**Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.
Pour en savoir plus : pas@eccc.gov.kh.**



**Numéros
généraux**

Tél. : +855 (0)23 861 500
Fax : +855 (0)23 861 555

**Relations avec
la presse**

Tél. : +855 (0)23 861 669
Tél. : +855 (0)23 861 564

Visites des CETC

Tél. : +855 (0)23 861 639

Appui aux victimes

Tél. : +855 (0)23 214 291



Les CETC sur la toile

**CETC
UNAKRT**

www.eccc.gov.kh
www.unakrt-online.org

Twitter

twitter.com/KRTribunal

Flickr

www.flickr.com/krtribunal

Facebook

www.facebook.com/krtribunal

Youtube

www.youtube.com/krtribunal

La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques.*

Équipe de rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques ;*

Thomas STEVENSON, *Stagiaire ;* Simon SPELDEWINDE, *Stagiaire.*

Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé de communications juridiques.*

Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé+radio.*

La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.